

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **36 (1944)**

Heft 3

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

36^{me} année

Mars 1944

N° 3

L'assurance-vieillesse fédérale est en marche.

Par *Robert Bratschi.*

I.

Bien que les études en vue de réaliser l'assurance fédérale vieillesse et survivants en soient encore au stade préparatoire, elles sont cependant assez avancées pour que nous puissions soumettre au lecteur le présent rapport intermédiaire; c'est celui que nous avons présenté à la Commission syndicale lors de sa dernière séance.

L'an dernier encore, les renseignements que l'on pouvait obtenir des personnalités compétentes du Palais fédéral ne laissaient pas d'être très défavorables. On semblait peu disposé à mettre rapidement les travaux en chantier. Au contraire, on estimait que les études décisives devaient être différées jusqu'après la guerre, afin que les autorités puissent se prononcer conformément à la situation d'alors.

En novembre 1943, l'Office fédéral des assurances sociales adressa aux cantons et aux associations économiques une circulaire relative à l'extension de l'aide à la vieillesse. Cette mesure est souhaitable en elle-même. Il est désirable, d'une part, que le cercle des personnes au bénéfice de l'aide soit étendu et, de l'autre, que les subsides accordés à cet effet soient augmentés pour tenir équitablement compte de la hausse du coût de la vie.

Néanmoins, cette circulaire traduisait une attitude si pessimiste quant aux possibilités de réaliser l'assurance-vieillesse, qu'une réaction était inévitable. Il est naturel qu'elle soit partie tout d'abord des milieux qui demandent depuis longtemps l'assurance-vieillesse. C'est ainsi que l'Union syndicale, l'Union fédérative et la Fédération des sociétés suisses d'employés, tout en accueillant avec satisfaction le développement projeté de l'aide à la vieillesse, se prononcèrent très énergiquement contre tout retard apporté à la réalisation de l'assurance-vieillesse et survivants.